



NR

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 6 juillet 2016  
(2<sup>ème</sup> convocation sans quorum)

DLB 2016/041

L'an deux mille seize et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** 28/06/2016

**Affichage de la convocation :** 28/06/2016

**Nombre de membres en exercice :** 96

**Présents :** Christine Antoine, Jean-Marie At, Louis Bentajou, Michel Carayon, Louis Carme, Bernard Chaud, Adam Da Silva, Sandrine Denier, Jérôme Fabre, Sébastien Frey, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Jacques Huc, Alain Huc, Christian Jantel, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Dominique Marcos, Marie-Hélène Mattia, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Michel Trinquier, Alain Vogel-Singer.

**Absents excusés :** Olivier Brun, Philippe Bouche, Philippe Huppé, Christophe Thomas, Laure Godefroy, Jean Martinez, Philippe Fauré, Pierre Usache, Muriel Icher.

Secrétaire de séance : Alain Grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : Demande de soutien à l'ADEME et au Conseil Départemental pour un diagnostic territorial des déchèteries**

Monsieur le Président expose que l'ADEME lance un appel à projets concernant la rénovation globale du parc de déchèteries.

Cet appel à projet a pour objectif de moderniser ces installations de proximité pour atteindre des taux de recyclage et de valorisation des déchets compatibles avec la loi sur la transition énergétique.

Les investissements portant sur la rénovation, l'optimisation, l'adaptation du parc existant seront éligibles dans la limite de 30 % d'un montant de 800 000 € pour les déchèteries pour particuliers et de 3 M€ pour les déchèteries professionnelles.

Le dossier final, devant prendre en compte l'ensemble du parc de déchèteries, doit s'appuyer sur un diagnostic territorial permettant de déterminer l'état du parc et le point à atteindre en termes d'adéquation aux exigences réglementaires et de l'ADEME ainsi que de déterminer la pertinence du nombre et de la répartition des équipements au regard de la fréquentation et du service devant être rendu aux usagers.

Monsieur le Président indique que le coût prévisionnel de ce diagnostic est évalué à 40 000 € HT.

Monsieur le Président souhaite solliciter l'ADEME, le Conseil Départemental et le Conseil Régional afin de bénéficier de subventions pour la réalisation de ce diagnostic.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à lui accorder l'autorisation de solliciter cette subvention.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une demande de soutien à l'ADEME et au Conseil Départemental pour un diagnostic territorial des déchèteries et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président, 

  
**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le  
et de sa publication le 18/07/2016

18/07/2016

A Nézignan l'Évêque, le 18/07/2016